

ZONE BLEUE

LA ZONE BLEUE NOUS FACILITE LA VILLE! RESPECTONS-LA!

À partir du 8 janvier, le stationnement sera de nouveau réglementé en zone bleue dans le centre-ville.

Une rotation des véhicules est propice à la fréquentation des commerces.

Les dépassements de temps seront verbalisés.

Zone bleue du centre ville :

Place du Général de Gaulle

Rue des Charmes

Rue du 27 Août 1944

Rue des Moutiers

ZONE BLEUE: DISQUE OBLIGATOIRE

STATIONNEMENT AUTORISÉ: 1H30

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 19H





À partir du 8 janvier le stationnement sera de nouveau réglementé en zone bleue au centre-ville.

Une rotation des véhicules est propice à la fréquentation des commerces.

Les dépassements de temps seront verbalisés.

Zone bleue du centre ville :

- »Place du Général de Gaulle
- »Rue des Charmes
- »Rue du 27 Août 1944
- » Rue des Moutiers



ZONE BLEUE : DISQUE OBLIGATOIRE STATIONNEMENT AUTORISÉ : 1H30 DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 19H

MAIRIE DE FAREMOUTIERS

1 Avenue Victor Massoul 77515 Faremoutiers

01 64 04 20 04

Nous contacter

 \wedge